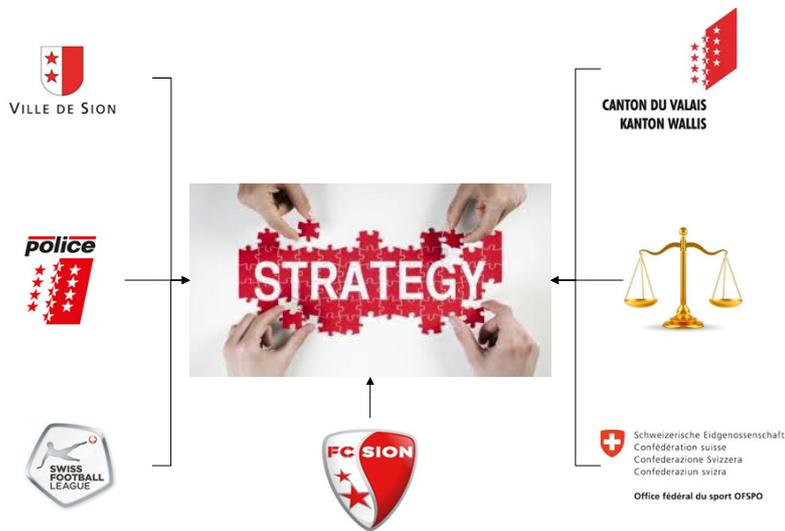




## 1. Participants



## 2. Buts de la séance



- Etat de situation actuel
- Arsenal juridique à disposition
- Mesures à renforcer, à développer, à étudier
- Echancier

$\pi$



«Viser le réaliste et réalisable»



### 3. Etat de la situation actuelle



- Bonne collaboration entre les acteurs concernés en Valais
- Sécurité mise en place fonctionne bien
- FC Sion coopère et met en œuvre les mesures demandées
- Peu de débordements sur l'espace public mais par exemple :
  - Blessés et dégâts matériels
  - Actes dangereux commis au milieu de la foule (ex : engins pyrotechniques)
  - Violence semble s'amplifier et devenir problématique

5

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

### 3. Etat de la situation actuelle



- Mettre en place des mesures pour éviter l'escalade de la violence et assurer un climat plus serein
- Thématique complexe : organisateur privé – ville de Sion – canton – fédération – confédération – justice
- Seule une approche multiniveaux est efficace à long terme
- Exemples européens
- Enjeux dépassant le Valais
- Clubs concernés : risque d'amende, perte de points, responsabilité civile / pénale, coûts

6

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

### 3. Etat de la situation actuelle

#### Quelques chiffres ....



#### Saison régulière

- 80 agents de sécurité par match
- 100 stewards par match
- Sécurité privée :
  - CHF 60-80'000.-/match
- Sécurité publique :
  - CHF 100'000.-/ année

#### Année 2018

- 1 match «vert» : 19 agents
- 4 matchs «jaune» : 244 agents
- 13 matchs «rouge» : 1352 agents
- 2 matchs «rouge +» : 280 agents
- Total : 1895 agents

.... préoccupants !

7

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

### 4. Arsenal juridique et mesures à disposition

- Code pénal suisse et code de procédure pénale
- Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure du 21.03.1997
- Loi fédérale sur les substances explosibles du 25.03.1977
- Loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions du 20.06.1997
- Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives du 15.11.2007
- Règlement d'application du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives du 17.08.2011
- Loi sur la police cantonale du 11.11.2016
- Ordonnance de la loi sur la police cantonale du 20.12.2017
- Loi sur le sport du 14.09.2012
- Règlements de sécurité et des stades de la SFL
- Règlements de la ville de Sion (organisation de manifestations)



8

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## 4. Arsenal juridique et mesures à disposition



### ➤ Mesures spécifiques :

- Fouilles
- Interdiction de périmètre
- Obligation de se présenter
- Garde à vue
- Interdiction de stade
- Inscription dans la base de données Hoogan

9

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## 5. Mesures envisagées



VILLE DE SION

- Amélioration de l'accueil (mise à disposition d'un espace pour donner une image positive)
- Varier le type d'autorisation selon les matchs et pas systématiquement pour toute l'année
- Extension des zones d'entrées pour garantir une meilleure fluidité (en collaboration avec la SFL et le Club)
- Installation de bornes pour les contrôles d'identité (en collaboration avec la SFL et le Club)

10

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## 5. Mesures envisagées



- Amélioration de l'accueil
- Renforcement des «fouilles»
- Billet nominatif couplé avec bornes de contrôle et carte d'identité
- Augmentation des frais de sécurité publique :
  - de 100 à 150'000.- dès 2019

11

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## 5. Mesures envisagées



- Soutien pour les fouilles (reste de la responsabilité du club)
- Interpellation systématique si matériel illicite ou interdit de périmètre
- Application du concordat de manière stricte
  - pétards / engins pyrotechniques : application de l'obligation de se présenter (art. 6)
- Renforcement des mesures d'identification des auteurs de troubles
- *Ultima ratio* : interdiction pour les fans d'un club (art. 32 Lpol)

12

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## 5. Mesures envisagées



- Procureur spécialisé désigné : Olivier Elsig, 1<sup>er</sup> Proc Valais central
- Matches à haut risque : procureur intégré au dispositif
- Autres matchs : procureur de permanence prêt à intervenir
- Ligne stricte
- Action immédiate du MP en cas de découverte de matériel illicite
- Arrestation provisoire jusqu'à 48h si :
  - découverte de matériel illicite
  - actes contre l'intégrité physique (lésions corporelles, émeute, etc.)

13

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## 5. Mesures envisagées

### POLITIQUE

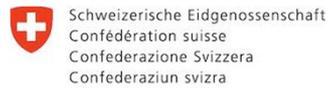


- Loi pour interdire de se cacher le visage pour se rendre à un événement sportif

14

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## 6. Soutien associatif



Office fédéral du sport OFSPO

**Matthias Remund**  
Directeur



**Marc Juillerat**  
CEO - adjoint

## 7. Conclusion

**ACSE(S)**

**Accueil**



**Contrôle**



**Sport**



**Emotion**



**(Sanction)**



**From....**



**To....**



## 8. Questions

